

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44841</b>	De <b>M. Hugues Renson</b> ( La République en Marche - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés d'accès aux innovations thérapeutiques	<b>Analyse</b> > Difficultés d'accès aux innovations thérapeutiques.
Question publiée au JO le : <b>15/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Hugues Renson attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'innovation thérapeutique dans le traitement des maladies rares. Des médicaments innovants issus de la recherche française, bénéficiant d'une AMM (Autorisation de mise sur le marché) octroyée par l'EMA (Agence européenne du médicament) ne sont pas accessibles aux malades européens, comme l'illustre l'exemple récent du Skysona pour le traitement de l'adrénoleucodystrophie cérébrale liée à l'X. En août 2021, le laboratoire Bluebird Bio qui développe le médicament, prend la décision de ne pas le commercialiser en Europe. Pourtant, cette thérapie génique a été développée par une équipe de recherche française à l'Inserm, avec le soutien des dons du téléthon. Ce cas n'est pas isolé. Aujourd'hui la plupart des traitements innovants ne trouvent que des laboratoires américains ou asiatiques pour être développés, entraînant une diffusion en Europe tardive ou inexistante. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement par rapport au financement et au développement de thérapies innovantes sur le territoire français.